

Fiche Info Coronavirus COVID-19 : la situation en France

Informations à porter à l'attention des tour-opérateurs

Le 24 novembre, le président de la République a pris la parole afin d'annoncer un assouplissement progressif des mesures de confinement instaurées le 30 octobre.

Jalonné selon 3 étapes, cet assouplissement sera assujéti à l'évolution favorable de la situation sanitaire en France.

Le 10 décembre, le premier Ministre a précisé les modalités applicables à compter du 15 décembre, compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

Étape 1 : Depuis le 28 novembre

- Les Français doivent encore justifier d'une attestation dérogatoire pour leurs déplacements mais ont retrouvé une certaine liberté avec la possibilité de promenades dans un rayon de 20 kilomètres et pour une durée étendue à 3 heures maximum.
- Tous les commerces (hors restaurants) ont pu rouvrir avec des horaires étendus (fermeture à 21 heures et possibilité d'ouvrir le dimanche). Des règles sanitaires protectrices (dont un minimum de 8m² par client) devront cependant y rester en vigueur.
- Les lieux de culte ont également rouvert dans une limite d'accueil de 30%, et dans le respect des protocoles sanitaires.

Étape 2 : A partir du 15 décembre :

- Les Français pourront se déplacer, y compris entre régions, sans attestations de déplacement entre 6h00 et 20h00.
- Un couvre-feu sera cependant instauré de 20h00 à 6h00 du matin, à l'exception du réveillon de Noël, avec une limite recommandée de 6 adultes. Ce couvre-feu sera bien effectif pour le réveillon du 31 décembre. Des recommandations particulières seront faites quant aux fêtes de fin d'année.
- Pour les visites vers les territoires ultramarins, un test PCR de moins de 72 heures devra être fourni. Les mesures spécifiques pour chaque collectivité sont détaillées sur le [site du gouvernement](#).
- Les lieux sportifs resteront fermés, au moins jusqu'au 5 janvier 2021.
- Les établissements culturels (musées, théâtre, salles de cinéma) resteront également fermés, au moins jusqu'au 7 janvier 2021.

Etape 3 : A partir du 20 janvier, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire :

- Réouverture des restaurants avec mise en place de protocoles sanitaires stricts. Les bars et discothèques devront encore patienter avant de pouvoir à nouveau accueillir leurs clients.
- Les stations de sports d'hiver pourront accueillir des visiteurs pendant les vacances de Noël, cependant tous les équipements collectifs et les remontées mécaniques resteront fermés. La date de réouverture sera précisée ultérieurement.

Pour rappel

A ce stade, les hôtels ont bien la possibilité d'accueillir leur clientèle. Seuls les espaces de restauration / bar sont fermés, un service en chambre est toutefois autorisé.

Les auberges collectives, résidences de tourisme, villages résidentiels de tourisme, villages de vacances et maisons familiales de vacances ainsi que les terrains de camping et de caravanage restent à ce jour fermés jusqu'à nouvel ordre.